



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 25654

Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la dotation en produits carnés provenant de la Communauté européenne aux organisations caritatives et notamment le Secours populaire. Afin de pouvoir calculer les tonnages attribués, une valeur globale en francs est attribuée à cette dotation et, en face, une valeur en francs/kilogramme est attribuée aux différents produits carnés disponibles. Il semblerait que, pour cette année, les calculs précités arrivent à des aberrations du type : 1 kilogramme de steak haché surgelé : 136,87 francs (pour mémoire l'an passé le prix du même produit était de 26,80 francs), ce qui se traduit par une diminution d'environ 50 % du tonnage attribué. Dans ces conditions, et compte tenu de l'énorme travail réalisé par les associations concernées, il lui demande ce qu'il est envisagé de faire afin de remédier à cette situation incompréhensible.

Texte de la réponse

Alerté sur les difficultés que rencontrent les associations caritatives pour répondre aux besoins alimentaires des plus démunis, suite à la faible contre-valeur en produits alimentaires des viandes bovines d'intervention mises à disposition par l'Union européenne, dans le cadre du règlement R 3730/37, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est entretenu avec les représentants des quatre associations engagées dans cette action, afin d'identifier les éventuelles solutions palliatives. Suite à cette rencontre, la Commission a été sollicitée afin qu'elle débloque, dans les meilleurs délais, une aide complémentaire sous forme de viande bovine. Elle a été également engagée à modifier certaines dispositions du règlement communautaire de base pour une plus grande efficacité dans son application. Enfin, compte tenu de la situation d'urgence, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est engagé à étudier, en concertation avec le Premier ministre et la ministre de l'emploi et de la solidarité les possibilités d'une aide exceptionnelle imputable sur le budget national et permettant l'achat et la mise à disposition de viandes fraîches ou transformées.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Recours](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25654

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 994

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2030